

Règlement du concours photo BICOSE

Ce concours est organisé par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne dans le cadre du projet BICOSE porté par la Chambre d'agriculture de Bretagne, avec la participation des Chambres d'agriculture de 6 régions (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Ile de France, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et l'APCA. Il est financé par le CASDAR. Il donnera lieu notamment à des expositions itinérantes pour sensibiliser sur le bien-être animal dans les locaux des Chambres d'agriculture et lors d'événements agricoles dans le cadre de ce projet et de la diffusion de ses résultats.

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à tous, particulièrement aux agriculteurs et aux salariés des Chambres d'agriculture des régions engagées dans le projet BICOSE (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Ile de France, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les participants enverront leur photo accompagnée d'un texte expliquant pourquoi ils ont choisi cette photo pour illustrer une des facettes du bien-être animal.

Thème

Le concours porte sur « le bien-être de nos animaux d'élevage ». Il s'agira d'illustrer au travers de la photo la définition du bien-être animal proposée par l'OIE (l'organisation mondiale de la santé animale) qui repose sur le principe des « 5 libertés » :

- absence de faim et de soif
- absence de peur et de détresse
- absence d'inconfort (stress physique et/ou thermique)
- absence de douleur, de lésions et de maladie
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce

En élevage, la place de l'éleveur est essentielle pour garantir le bien-être des animaux. Une attention particulière pourra être donnée aux photos qui illustreront la relation humain-animal en élevage.

Les photos devront mettre en valeur des situations positives, cela peut-être au travers d'une situation illustrant un ou plusieurs aspects de la définition du bien-être, ou par exemple une solution imaginée par un éleveur pour améliorer le bien-être de ses animaux.

Participation

Les participants enverront une photo accompagnée d'un texte de quelques lignes (maximum 200 mots) décrivant « En quoi cette photo représente le bien-être animal ? », ainsi que leurs noms, prénoms et le département où a été prise la photo.

Le concours est ouvert du 15 mars 2021 au 15 juin 2021 pour une remise des prix lors du SPACE 2021 à Rennes (14 au jeudi 16 septembre 2021). Les participations sont à envoyer par mail à l'un des référents régionaux suivants :

- Bretagne : Félicie AULANIER (felicie.aulanier@bretagne.chambagri.fr)
- Normandie : Catherine BAUSSON (catherine.bausson@normandie.chambagri.fr)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : Valentin NOEBES (valentin.noebes@hautes-alpes.chambagri.fr)
- Pays de la Loire : Laure-Anne MERLE (laure-anne.merle@pl.chambagri.fr)
- Autres régions dont Alsace, Ile-de-France : Laure-Anne MERLE (laure-anne.merle@pl.chambagri.fr)

Les photos d'une qualité trop insuffisante (inférieure à 1 500 x 2 000 pixels) ne pourront être retenues. Le format d'impression est de 4/3, les photos qui ne correspondraient pas à ce format pourront être recadrées par les organisateurs pour l'impression. La dimension de la photo exposée, ainsi que le support de diffusion seront choisis par les organisateurs.

Sélection des photos lauréates

Les photos seront évaluées sur leur originalité, leur réponse au thème notamment en s'appuyant sur le texte transmis avec la photo, leur qualité technique et leur qualité artistique. Le jury sera composé majoritairement de personnes participant au projet BICOSE. Le jury est souverain, aucun recours ne pourra être formulé quant au choix des photos lauréates.

Prix des lauréats

Vingt lauréats seront sélectionnés. Ils recevront un tirage de leur photo au format 20 x 27cm et les 3 meilleures photos seront récompensées par une box bien-être (d'une valeur de 50 € environ).

Les résultats seront rendus publics à l'occasion du SPACE 2021 lors d'une exposition sur place. Les lauréats seront contactés par mail en amont pour organiser la remise des prix en main propre, ou l'expédition de ceux-ci à l'adresse de leur choix.

Obligation des organisateurs et des participants

Chaque participant en envoyant une photo s'engage à être l'auteur de cette photo et du texte qui l'accompagne. De même, il s'engage à détenir une autorisation écrite dans le cas où la photo envoyée pourrait mettre en cause le droit à l'image d'une ou plusieurs personnes.

Les organisateurs ne seraient être tenus pour responsables du non-respect de ces deux points.

Les photos retenues et exposées seront accompagnées d'un court texte proposé par le comité d'organisation, sur la base du texte proposé par le photographe participant. Le photographe participant sera informé du texte qui accompagnera sa photo.

En participant au concours, les photographes participants :

- autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms pour les opérations en lien avec le concours (expositions, site internet, etc.).
- acceptent que leur photo si elle est retenue soit reproduite et utilisée par le réseau des Chambres d'agriculture dans le cadre d'expositions itinérantes en France pour sensibiliser sur le bien-être animal notamment dans les locaux des Chambres d'agriculture et lors d'événements agricoles pendant la durée du projet BICOSE et lors de la diffusion des résultats de celui-ci pour une durée maximum de 10 ans selon les termes de la convention du projet BICOSE.

Les participants acceptent d'être recontactés par mail dans le cadre du concours, si nécessaire, pour des demandes d'informations complémentaires concernant leur participation et le cas échéant pour l'organisation de la remise de leur prix.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978. Les participants peuvent faire valoir leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à leur référent régional.